

MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Une séance extraordinaire du conseil municipal sera tenue le mardi 14^e jour de décembre 2021 à 19 h, dans la salle municipale du conseil située au 2^e étage de l'hôtel de ville de Val-Morin, 6120, rue Morin, Val-Morin.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
4. Parole aux contribuables
5. Levée de la session

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 3^e jour de décembre 2021.

Caroline Nielly
Directrice générale
et greffière-trésorière